

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **13 janvier 2025**, à 19 h 30 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

|                            |                                |
|----------------------------|--------------------------------|
| Siège No 1 Pierre Lavallée | Siège No 4 Marie-Pier Therrien |
| Siège No 2 Céline Couture  | Siège No 5 Julien Paradis      |
| Siège No 3 Michel Lalonde  | Siège No 6 Alcide Boisvert     |

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire François Fréchette constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**R 2025-01-001**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 13 JANVIER 2025**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 2 décembre 2024
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire - 9 décembre 2024
- 5 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire - Budget 2025 - 9 décembre 2024

**Conseil**

- 6 Comité de gestion 2025

**Administration**

- 7 Adoption des comptes à payer - Janvier 2025
- 8 Liste incompressibles 2025
- 9 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de plus de 25 000 \$
- 10 Dépôt du rapport 2024 concernant l'application du règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle
- 11 Avis de motion règl. 790-25 - Tarification camp de jour
- 12 Code Ducharme - renouvellement service mise à jour
- 13 SPAD - Versement pour contrôle animalier de janvier à juin 2025
- 14 ADMQ - Renouvellement cotisation 2024
- 15 Cotisation annuelle - Centre-du-Québec Sans fil
- 16 Fleurons du Québec - Commande de structure

- 17 Modification calendrier des séances 2025
- 18 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec
- 19 Couverture cellulaire
- 20 Affectation surplus accumulé affecté fosses septiques 2024
- 21 Remboursement frais de formation - Directrice générale
- 22 Appel de candidatures - Adjoint / Adjointe
- 23 Embauche aide temporaire - Poste d'adjointe

**Sécurité**

**Voirie**

- 24 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2024

**Hygiène du milieu**

- 25 OMH - Adoption budget révisé 2024
- 26 Adoption budget RGMR 2025

**Urbanisme et zonage**

**Loisirs et culture**

- 27 Appel de candidatures - Camp de jour 2025
- 28 Demande d'appui financier - Soirée bénéfice
- 29 P'tit Marché 2025 - Prévision budgétaire
- 30 Renouveau - Association des camps du Québec
- 31 ARLPHCQ - Adhésion 2025-2026

**Général**

**Varia :**

- 32 **Correspondance**
- 33 **Période de questions**
- 34 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-002**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-003**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 9 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire concernant la taxation 2025 du 9 décembre 2024, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-01-004

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – BUDGET 2025 – 9 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire – Budget 2025 du 9 décembre 2024, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**CONSEIL**

R 2025-01-005

**6. COMITÉ DE GESTION 2025**

**ATTENDU QUE** des comités de gestion municipale sont établis au sein du conseil afin d'étudier les divers dossiers ;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de nommer les personnes siégeant sur les différents comités ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu que les comités de gestion municipal soient établis au sein du conseil selon la liste ci-dessous. Il est aussi résolu que le maire soit délégué d'office sur tous les comités et se réserve le droit de remanier les membres siégeant sur les différents comités.

1. Comité de gestion du personnel

Le maire François Fréchette et le conseiller Pierre Lavallée.

Mandat : Étudier toute demande relative au personnel à l'emploi de la municipalité en provenance des citoyens ou du personnel lui-même. Participer aux évaluations annuelles. Établir les besoins en personnel, faire les entrevues de sélection et faire les recommandations au Conseil.

2. Comité de sécurité publique

Le maire François Fréchette et le conseiller Julien Paradis.

Mandat : Étudier tout problème susceptible de mettre en danger la sécurité des citoyens.

3. Comité de voirie

Le conseiller Alcide Boisvert et le conseiller Michel Lalonde.

Mandat : Étudier tout projet ou plainte relativement à l'entretien, la réfection ou la construction du réseau routier municipal, et dans tous les cas, faire les recommandations au conseil.

4. Comité de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Le conseiller Pierre Lavallée, substitut : la conseillère Céline Couture.

Mandat : Assister aux réunions du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, étudier tout projet relatif à la gestion des déchets et faire les recommandations au conseil municipal.

5. Comité d'aménagement du territoire (CCU)  
La conseillère Céline Couture.

Mandat : Étudier toute demande de modifications aux règlements d'urbanisme ou au plan d'aménagement. Étudier tout projet de développement domiciliaire. Faire les recommandations au Conseil.

6. Déléguée au conseil d'administration des loisirs de L'Avenir  
Le conseiller Julien Paradis.

Mandat: Assister aux réunions du CA des loisirs, présenter tout projet ou demande et faire les recommandations au Conseil.

7. Comité de la bibliothèque  
La conseillère Marie-Pier Therrien.

Mandat : Assister la coordonnatrice de la bibliothèque dans ses fonctions et agir à titre de personne ressource afin de transmettre l'information au conseil sur les besoins de la bibliothèque.

8. Comité de développement  
Le maire François Fréchette, le conseiller Pierre Lavallée, le conseiller Julien Paradis, le conseiller Alcide Boisvert.

Mandat : étudier les différents projets d'envergure de la municipalité. En faire l'étude et les démarches nécessaires à leur réalisation.

9. Comité de la Fabrique  
Le conseiller Michel Lalonde.

Mandat : Assister aux rencontres du comité de la Fabrique, étudier les projets et demandes et faire les recommandations au conseil municipal.

10. Cogesaf (Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François)  
La conseillère Céline Couture.

Mandat : agir à titre de représentante de la municipalité auprès de l'organisme. Informer le conseil des projets et recommandations émises par l'organisme.

11. Comité de Démolition  
La conseillère Céline Couture (présidente), le conseiller Michel Lalonde, le conseiller Pierre Lavallée, le conseiller Julien Paradis (substitut).

Mandat : Étudier et autoriser les demandes de démolition pour tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité de L'Avenir et visé par le règlement 779-23 relatif à la démolition d'immeuble.

12. Comité MADA (Municipalité amie des aînés)  
Le conseiller Michel Lalonde.

Mandat : Agir à titre de représentant pour la MADA, veille au respect de la Politique MADA et la mise en œuvre du plan d'actions.

13.

Comité P'tit Marché

La conseillère Marie-Pier Therrien.
- Mandat : Coordonner les activités du P'tit Marché
14.

Journal municipal

La conseillère Céline Couture.
- Mandat : Veille au journal municipal, étudie la forme actuelle du journal et apporte des recommandations pour sa bonification.
15.

Partenaire 12-18

Le conseiller Pierre Lavallée.
- Mandat : Personne déléguée au comité Partenaire 12-18, assister aux rencontres, étudier les projets et demandes et faire les recommandations au conseil municipal.
- Maire suppléant : le conseiller Pierre Lavallée.

ADMINISTRATION

R 2025-01-006

7. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JANVIER 2025

Il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d’approuver les comptes à payer du mois de janvier 2025, tels que présentés.

**Adoptée** à l’unanimité des conseillers présents.

R 2025-01-007

8. LISTE DES INCOMPRESSIBLES 2025

**ATTENDU QUE** des dépenses sont à payer tout au long de l'année, pour différentes factures, versements ou contributions financières dont le fournisseur, la périodicité ou la date de paiement ainsi que le montant à payer sont déjà connus en début d'année ;

**ATTENDU QUE** ces sommes sont décrites dans le tableau ci-bas :

| Fournisseurs            | JANVIER             | FÉVRIER             | MARS                |
|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Biblio                  |                     |                     | 5 456.67 \$         |
| MRC Drummond            | 25 017.90 \$        | 11 482.09 \$        | 11 482.09 \$        |
| RGMR du Bas St-François | 11 403.96 \$        | 11 403.96 \$        | 11 403.96 \$        |
| <b>TOTAL</b>            | <b>36 421.86 \$</b> | <b>22 886.05 \$</b> | <b>28 342.72 \$</b> |

| Fournisseurs            | AVRIL               | MAI                 | JUIN                |
|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Biblio                  |                     |                     | 5 456.67 \$         |
| MRC Drummond            | 11 482.09 \$        | 11 482.09 \$        | 11 482.09 \$        |
| RGMR du Bas St-François | 11 403.96 \$        | 11 403.96 \$        | 11 403.96 \$        |
| <b>TOTAL</b>            | <b>22 886.05 \$</b> | <b>22 886.05 \$</b> | <b>28 342.72 \$</b> |

| Fournisseurs            | JUILLET             | AOÛT                | SEPT.               |
|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Biblio                  |                     |                     | 5 456.66 \$         |
| MRC Drummond            | 11 482.09 \$        | 11 482.09 \$        | 11 482.09 \$        |
| RGMR du Bas St-François | 11 403.96 \$        | 11 403.96 \$        | 11 403.96 \$        |
| <b>TOTAL</b>            | <b>22 886.05 \$</b> | <b>22 886.05 \$</b> | <b>28 342.71 \$</b> |

| Fournisseurs            | OCT                 | NOV                 | DÉC                 |
|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Biblio                  |                     |                     |                     |
| MRC Drummond            | 11 482.09 \$        | 11 482.09 \$        |                     |
| RGMR du Bas St-François | 11 403.96 \$        | 11 403.95 \$        | 11 403.95 \$        |
| <b>TOTAL</b>            | <b>22 886.05 \$</b> | <b>22 886.04 \$</b> | <b>11 403.95 \$</b> |

| Fournisseurs            | TOTAL                |
|-------------------------|----------------------|
| Biblio                  | 16 370.00 \$         |
| MRC Drummond            | 139 838.80 \$        |
| RGMR du Bas St-François | 136 847.50 \$        |
| <b>TOTAL</b>            | <b>293 056.30 \$</b> |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à effectuer le paiement des dépenses décrites au tableau ci-haut pour l'année 2025, sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**9. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ POUR UN TOTAL DE PLUS DE 25 000 \$**

La directrice générale, Mme Suzie Lemire, dépose au présent conseil la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ pour un total de plus de 25 000 \$ pour 2024. Cette liste sera publiée sur le site web de la municipalité.

**10. DÉPÔT DU RAPPORT 2024 CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 733-19 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale, Mme Suzie Lemire, dépose au présent conseil le rapport 2024 concernant l'application du règlement 733-19 concernant la gestion contractuelle. Ce rapport sera publié sur le site web de la municipalité.

**11. AVIS DE MOTION RÉGL. 790-25 – TARIFICATION CAMP DE JOUR**

**AVIS DE MOTION** et présentation du projet de règlement est par les présentes donné par le conseiller Julien Paradis que sera présenté pour adoption, le projet de règlement 790-25 relatif à la tarification pour le service de camp de jour :

|                                |
|--------------------------------|
| <b>RÈGLEMENT NUMÉRO 790-25</b> |
|--------------------------------|

**RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CAMP DE JOUR**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L’Avenir organise un camp de jour pour les jeunes de son territoire et des municipalités voisines;

**ATTENDU QUE**, selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu’elle offre;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L’Avenir souhaite également se prévaloir de l’article 962.1 du *Code municipal* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d’administration qu’elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou d’ordre de paiement remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet de déterminer la tarification applicable pour le camp de jour et le service de garde organisés par la Municipalité de L’Avenir qui se tiendra durant la saison estivale 2025;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L’Avenir donnera priorité aux jeunes résidents sur son territoire ou fréquentant l’école L’Avenir;

**ATTENDU QU’**un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2025, par le conseiller Julien Paradis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement qu’un règlement portant le numéro 790-25 soit adopté et qu’il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

|                               |
|-------------------------------|
| <b>ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ</b> |
|-------------------------------|

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

|                                     |
|-------------------------------------|
| <b>ARTICLE 2 – DURÉE ET HORAIRE</b> |
|-------------------------------------|

Les tarifs énumérés ci-après s’appliquent pour le camp de jour et le service de garde, pour les enfants âgés de 4 à 12 ans, qui se tiendront durant huit (8) semaines, soit du 26 juin 2025 au 15 août 2025.

L’horaire du camp de jour et du service de garde est le suivant :

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| 7 h 15 à 9 h 00  | Service de garde |
| 9 h 00 à 16 h 00 | Camp de jour     |

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| 16 h00 à 17 h 15 | Service de garde |
|------------------|------------------|

**ARTICLE 3 – TARIFICATION**

Pour un enfant **résident ou qui fréquente l’école L’Avenir** qui est inscrit à temps complet au camp de jour, soit cinq (5) jours par semaine pour huit (8) semaines, peu importe le nombre de jours de présence au camp, les frais d’inscription sont les suivants :

|                                                  |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| Camp de jour seulement                           | 490.00 \$ |
| Camp de jour avec service de garde le matin      | 610.00 \$ |
| Camp de jour avec service de garde le soir       | 610.00 \$ |
| Camp de jour avec service de garde matin et soir | 710.00 \$ |

Pour le 2<sup>e</sup> enfant et les suivants d’une même famille résidants à la même adresse, la tarification est la suivante :

|                                                  |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| Camp de jour seulement                           | 420.00 \$ |
| Camp de jour avec service de garde le matin      | 540.00 \$ |
| Camp de jour avec service de garde le soir       | 540.00 \$ |
| Camp de jour avec service de garde matin et soir | 640.00 \$ |

Pour un enfant **non-résident et qui ne fréquente pas l’école L’Avenir** une surcharge de 125.00 \$ s’ajoute au tarif résident.

Pour un enfant **résident ou qui fréquente l’école L’Avenir** qui est inscrit à temps partiel au camp de jour les frais d’inscription sont les suivants pour chaque enfant :

| Camp de jour à temps partiel                                                |           |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4 semaines (demi-camp) :                                                    |           |
| 4 semaines de camp de jour seulement                                        | 285.00 \$ |
| 4 semaines de camp de jour avec service de garde le matin <b>ou</b> le soir | 350.00 \$ |
| 4 semaines de camp de jour avec service de garde le matin <b>et</b> le soir | 405.00 \$ |
| À la semaine :                                                              |           |
| 1 semaine de camp de jour seulement                                         | 100.00 \$ |

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1 semaine de camp de jour avec service de garde le matin <b>ou</b> le soir | 125.00 \$ |
| 1 semaine de camp de jour avec service de garde le matin <b>et</b> le soir | 140.00 \$ |
| À la journée                                                               |           |
| 1 journée de camp de jour seulement                                        | 30.00 \$  |
| 1 journée de camp de jour avec service de garde le matin <b>ou</b> le soir | 35.00 \$  |
| 1 journée de camp de jour avec service de garde le matin <b>et</b> le soir | 40.00 \$  |

Le camp de jour à temps partiel est offert seulement aux enfants résidents ou qui fréquentent l’école L’Avenir.

**ARTICLE 4 – SERVICE DE GARDE**

Le service de garde est comptabilisé par période soit le matin de 7 h 15 à 9 h00 et la fin de journée de 16 h 00 à 17 h 15 comptant chacune pour une période.

Après 16h00, le parent dont l’enfant n’est pas inscrit au service de garde devra payer des frais de retard de 10 \$ par enfant.

Pour un enfant qui est inscrit au service de garde, après 17h20 le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes et ce, par enfant.

Les périodes d’utilisation du service de garde doivent être mentionnées lors de l’inscription.

**ARTICLE 5 – VERSEMENT DES FRAIS D’INSCRIPTION**

Le total des frais d’inscription sont payables en entier ou en deux versements par chèques postdatés remis lors de l’inscription pour les enfants inscrits à temps complet :

- Le premier versement, représentant 50 % des frais étant dû le 22 mai 2025;
- Le deuxième versement, représentant 50 % des frais étant dû le 20 juin 2025;

Pour les enfants inscrits à temps partiel (4 semaines, à la semaine ou à la journée), les frais sont payables à 100 % le 22 mai 2025.

**ARTICLE 6 – ANNULATION D’INSCRIPTION**

Si un parent avise, par écrit, qu’il souhaite annuler l’inscription de l’enfant avant le début du camp de jour, le remboursement des frais payés sera fait à 80 %.

Dans la situation actuelle, aucun remboursement ne serait fait en cas d’annulation après le début du camp de jour.

|                                        |
|----------------------------------------|
| <b>ARTICLE 7 - AJOUT D'INSCRIPTION</b> |
|----------------------------------------|

Si un parent souhaite inscrire son enfant après le début du camp de jour, la fiche d'inscription ainsi que la fiche médicale doivent être complétées et reçues à la Municipalité, accompagnées des frais d'inscription, au plus tard le vendredi précédant la semaine durant laquelle le parent souhaite ajouter l'enfant.

La Municipalité se réserve le droit de refuser l'ajout d'inscription.

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>ARTICLE 8 - TAUX D'INTÉRÊT</b> |
|-----------------------------------|

Lorsque le versement n'est pas effectué aux dates prévues au présent règlement, le versement dû porte intérêt au taux de 10 % par an.

|                                          |
|------------------------------------------|
| <b>ARTICLE 9 - CHÈQUE SANS PROVISION</b> |
|------------------------------------------|

Lorsqu'un chèque fourni à la Municipalité est sans provision, des frais d'administration de 50 \$ sont imposés.

|                                       |
|---------------------------------------|
| <b>ARTICLE 10 - ENTRÉE EN VIGUEUR</b> |
|---------------------------------------|

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

R 2025-01-008

**12. CODE DUCHARME – RENOUELEMENT SERVICE MISE À JOUR**

**ATTENDU QUE** le service de mises à jour des différents recueils de lois est à renouveler pour 2025 ;

**ATTENDU QUE** Le Code Ducharme offre le renouvellement au montant de 384.80 plus taxes pour 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'accepter l'offre de renouvellement du service de mises à jour du Code Ducharme au montant de 384.80 \$ plus taxes pour 2025.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-01-009

**13. SPAD – VERSEMENT POUR CONTRÔLE ANIMALIER DE JANVIER À JUIN 2025**

**ATTENDU** l'entente conclue avec la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour l'application du règlement municipal concernant la garde des animaux ;

**ATTENDU QUE** les frais reliés à cette entente sont payables chaque année en deux versements ;

**ATTENDU** la facture #3109 reçue de la SPAD pour le 1<sup>er</sup> versement de 2025 pour le contrôle animalier au montant de 2 701.80 \$ plus taxes représentant un montant de 3.80 \$ par habitant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'autoriser le paiement de la facture #3109 de la SPAD pour le premier versement dans le cadre de l'entente pour le contrôle animalier 2025.

**Il est aussi résolu** d'autoriser le second versement prévu pour juin 2025.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-010**

**14. ADMQ – RENOUELEMENT COTISATION 2025**

**ATTENDU QUE** la cotisation 2025 à l'ADMQ (Association des Directeurs municipaux du Québec) est à renouveler au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une somme de 502 \$ plus taxes ;

**ATTENDU QU'il** y lieu d'adhérer à l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle au montant de 548.70 \$ pour le poste de directrice générale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de renouveler la cotisation 2025 ainsi que l'assurance cautionnement de l'ADMQ pour le poste de la directrice générale, au montant total de 1050.70 \$ plus taxes applicables.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-011**

**15. COTISATION ANNUELLE – CENTRE-DU-QUÉBEC SANS FIL**

**ATTENDU QUE** la cotisation du Centre-du-Québec sans fil pour les points d'accès de l'église, parc, centre des loisirs et bibliothèque est à renouveler ;

**ATTENDU** la cotisation 2025 au montant de 240 \$ puisqu'un crédit de 240 \$ a été appliqué sur la facture pour les travaux fait en 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de renouveler la cotisation du Centre-du-Québec sans fil pour 2025 au montant de 240 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-012**

**16. FLEURONS DU QUÉBEC – COMMANDE DE STRUCTURE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu un quatrième fleuron lors de la dernière classification ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite faire l'ajout d'une structure afin d'afficher la classification des fleurons ;

**ATTENDU QUE** le coût d'une structure 300 x 300 mm est au coût de 94 \$ plus taxes et transport ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de commander une structure au montant de 94 \$ plus taxes et transport des Fleurons du Québec.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-013**

**17. MODIFICATION CALENDRIER DES SÉANCES 2025**

**ATTENDU QU'il** y a lieu de modifier le calendrier des séances 2025 afin de tenir compte de la fin de la période de dépôt de candidatures pour les élections municipales 2025 ;

**ATTENDU QUE** le calendrier est modifié de la manière suivante :

|                     |                                   |
|---------------------|-----------------------------------|
| Lundi le 13 janvier | Lundi le 7 juillet                |
| Lundi le 3 février  | Lundi le 11 août                  |
| Lundi le 3 mars     | Lundi le 8 septembre              |
| Lundi le 7 avril    | <b>Jeudi le 2 octobre</b>         |
| Lundi le 5 mai      | Lundi le 10 novembre              |
| Lundi le 2 juin     | Lundi le 1 <sup>er</sup> décembre |

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu d'adopter le calendrier des séances 2025 modifié.

**Il est aussi résolu** qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-01-014

**18. FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** les municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025 ;

**ATTENDU QUE** la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6.47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables ;

**ATTENDU QUE** la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 % ;

**ATTENDU QUE** lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausse de la nature de celles qui sont annoncées en 2025 ;

**ATTENDU QUE** le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 % ;

**ATTENDU QUE** les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités ;

**ATTENDU** les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policier non comblés et du recours important au temps supplémentaires alors d'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine ;

**ATTENDU** la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités ;

**ATTENDU QUE** le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec ;

**ATTENDU QUE** le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444.8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu que la municipalité de L'Avenir demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- ° De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- ° De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

**Il est aussi résolu** que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Johnson, M. André Lamontagne, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-015**

## **19. COUVERTURE CELLULAIRE**

**ATTENDU QUE** la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre ;

**ATTENDU QUE** des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants ;

**ATTENDU QUE** la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible ;

**ATTENDU QUE** cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région ;

**ATTENDU QUE** malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- ° D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;
- ° De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- ° De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, Telus et Cogeco.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-016**

**20. AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ FOSSES SEPTIQUES 2024**

**ATTENDU** la vidange systématique des fosses septiques effectuée en 2024 pour un montant de 91 447.55 \$ ;

**ATTENDU** le revenu de taxation 2024 pour la vidange des fosses septiques au montant de 51 304 \$;

**ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter le surplus affecté - vidange fosses septiques pour un montant de 40 143.55 \$ ;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alcide Boisvert, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser la directrice générale à affecter le surplus accumulé affecté - vidange fosses septiques pour un montant de 40 143.55 \$ pour 2024.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-017**

**21. REMBOURSEMENT FRAIS DE FORMATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**ATTENDU QUE** la directrice générale, Mme Suzie Lemire, s'est inscrite et a réussi le cours Droit de l'administration publique offert par l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) à la session d'automne ;

**ATTENDU QUE** ce cours, faisant parti du microprogramme en administration publique, est au coût de 464.89 \$ ;

**ATTENDU QUE** les compétences acquises lors de ce cours sont applicables dans le cadre du travail et qu'il y a lieu de rembourser Mme Lemire les frais d'inscription ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de rembourser Mme Lemire les frais du cours Droit de l'administration publique au montant de 464.89 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-018**

**22. APPEL DE CANDIDATURES – ADJOINT / ADJOINTE**

**ATTENDU QUE** Mme Sylvie Giroux, occupant le poste de directrice générale adjointe, a remis sa démission le 20 décembre et quitté ses fonctions le 4 janvier ;

**ATTENDU QU'il y a lieu de faire un appel de candidature afin de combler le poste d'adjoint(e) ;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu de faire un appel de candidatures pour le poste d'adjoint(e).

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-019**

**23. EMBAUCHE AIDE TEMPORAIRE – POSTE D'ADJOINTE**

**ATTENDU QUE** le poste de directrice générale adjointe est vacant suite à la démission de Mme Giroux ;

**ATTENDU QUE** Mme Line Pinault offre ses services afin de combler temporairement le poste ;

**ATTENDU QUE** Mme Pinault sera présente à raison d'environ 3 jours par semaine afin de soutenir l'équipe municipale et ce, selon le taux horaire convenu avec le conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'embauche de Mme Line Pinault à raison d'environ 3 jours par semaine pour une période indéterminée et ce, selon le taux horaire convenu.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**SÉCURITÉ**

**VOIRIE**

**R 2025-01-020**

**24. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2024**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 410 576 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu que la municipalité de L'Avenir informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces route, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Il est aussi résolu d'autoriser** M. François Fréchette, maire, et Mme Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour au nom de la Municipalité la convention d'aide financière s'il y a lieu.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

**R 2025-01-021**

#### **25. OMH – BUDGET RÉVISÉ 2024**

**ATTENDU** le dépôt du budget révisé de l'OMH (Office municipal d'habitation) 2024 ;

**ATTENDU QUE** selon le budget présenté, la contribution municipale de 2024 passe de 1 055 à 1 307 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu d'accepter le budget révisé 2024 déposé.

**Il est aussi résolu** de verser la balance de 252 \$ à l'OMH.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-022**

#### **26. RGMR – ADOPTION BUDGET 2025**

**ATTENDU QUE** la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François (RGMR) a adopté son budget 2025 ;

**ATTENDU QU'**une copie du budget 2025 est remise à chaque membre du conseil ;

**ATTENDU QUE** le budget de 2025 de la RGMR est de 4 650 738.86 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alcide Boisvert et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2025 de la RGMR.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## URBANISME ET ZONAGE

## LOISIRS ET CULTURE

R 2025-01-023

### 27. APPEL DE CANDIDATURES – CAMP DE JOUR 2025

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire un appel de candidatures pour l'embauche d'animateurs/animateuses pour le camp de jour 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien et résolu d'autoriser l'appel de candidatures pour l'embauche d'animateurs/animateuses de camp de jour 2025.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-01-024

### 28. DEMANDE D'APPUI FINANCIER – SOIRÉE BÉNÉFICE

**ATTENDU** la demande de contribution financière reçue du Comité du spectacle bénéfice La Vie en Gros qui aura lieu le 8 mars prochain à l'église ;

**ATTENDU QUE** cette soirée bénéfice sous forme de spectacle d'humour par M. Jacques Charpentier suivi d'une partie musicale par le groupe Beat a Little Bit a pour objectif d'amasser des fonds pour 4 organismes de la municipalité soit le Cercle de Fermières, l'OPP de l'école, le Comité des loisirs ainsi que la Fabrique ;

**ATTENDU QUE** le Comité du spectacle demande une aide financière afin de défrayer les coûts associés au projet et que l'ensemble des profits seront remis à parts égales aux quatre organismes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis résolu de remettre une contribution de 1000 \$ pour la soirée bénéfice du 8 mars prochain.

**Il est aussi résolu** que le chèque soit émis au Comité des loisirs participant à l'organisation de la soirée.

**Il est aussi résolu** de remercier le Comité du spectacle pour leur implication dans la communauté.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2025-01-025

### 29. P'TIT MARCHÉ 2025 – PRÉVISION BUDGÉTAIRE

**ATTENDU QUE** le P'tit marché 2024 fut un succès et que la municipalité souhaite faire une édition 2025 ;

**ATTENDU QUE** le comité du P'tit marché a transmis la planification suivante pour l'édition 2025 :

- 10 jeudis avec producteurs et commerçants du 5 juin au 7 août de 17 h à 19 h, édition du P'tit marché lors de L'Avenir en fête le 15 août et une fête de la rentrée avec artisans locaux le 4 septembre ;
- Offre alimentaire aux citoyens de 17 h à 19 h ;
- Offre musicale de 19 h à 21 h ;

- Offre culturelle de 17 h 30 à 19 h ;
- Offre du bar : le bar opéré par le Comité des loisirs qui offrira aux organismes de tenir le bar (pourboire et profit allant aux organismes) ;
- Activités pour les 50 ans et plus en soirée ;

**ATTENDU QUE** le comité du P'tit marché estime qu'un budget de 18 000 \$ est nécessaire pour l'édition 2025 selon les prévisions suivantes :

- Aménagement : 6 000 \$
- Animation musicale : 8 500 \$
- Animation culturelle : 2 500 \$
- Alimentation – dégustation : 500 \$
- Publicité : 500 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser les dépenses du P'tit marché afin de faire les réservations nécessaires à la tenue des activités ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser les dépenses du P'tit marché 2025 selon le budget soumis.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-026**

### **30. RENOUVELLEMENT – ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** l'adhésion à l'Association des camps du Québec est à renouveler ;

**ATTENDU QUE** l'adhésion annuelle au montant de 187 \$ permet à la municipalité d'avoir accès à des outils et de la formation afin de maintenir la certification ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de renouveler l'adhésion à l'Association des camps du Québec pour un montant de 187 \$ afin de maintenir la certification de camp reconnu.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2025-01-027**

### **31. ARLPHCQ – ADHÉSION 2025-2026**

**ATTENDU QUE** l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ) travaille pour offrir des services permettant la réalisation d'activités de loisir inclusives de qualité et contribue à la promotion, au soutien et à la formation, au développement, à la réalisation et au financement d'activités favorisant la pratique adaptée du loisir pour les personnes handicapées ;

**ATTENDU QUE** l'ARLPHCQ offre à la municipalité d'adhérer à l'association à titre de membre soutien ;

**ATTENDU QUE** le coût d'adhésion de 2024 était de 75 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adhérer à l'ARLPHCQ à titre de membre soutien pour 2025-2026.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

32. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de décembre 2024 est remis à tous les conseillers.

33. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l’assistance s’est tenue conformément à l’ordre du jour.

R 2025-01-028

34. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **20 heures 05 minutes**.

François Fréchette  
Maire

Suzie Lemire  
directrice générale –  
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 3 février 2025.

| Fournisseur         | Description                                           | Solde       |
|---------------------|-------------------------------------------------------|-------------|
| Apex Expert Conseil | R2024-10-242 Attest. assainissement municipale (Apex) | 5 498.39 \$ |
| Futurcarb Inc       | Pyroplex bleu et or                                   | 225.93 \$   |
| Eurofins Environex  | Analyse TEU certificat # 4160674                      | 317.33 \$   |
| Eurofins Environex  | Analyse EP certificat # 4157882                       | 69.57 \$    |
| Eurofins Environex  | Analyse EP                                            | 109.81 \$   |
| Eurofins Environex  | Analyse TEU                                           | 153.50 \$   |
| Gaétan Lefebvre     | Achat sapins Noel                                     | 459.90 \$   |
| ATC CANADA ULC      | Location - Tour L'Avenir (Décembre )                  | 424.87 \$   |
| Groupe CLR          | Remplacement antenne - Tracteur                       | 392.75 \$   |
| Sel Drummond        | Sel à glace - Trottoir                                | 270.59 \$   |
| Isabelle Vanier     | Dépenses Essence F-150,vêtement travail,sel , poteaux | 288.23 \$   |
| Isabelle Vanier     | Dépenses Garage support téléviseur                    | 19.53 \$    |
| Isabelle Vanier     | Dépenses Garage achat téléviseur                      | 298.92 \$   |

|                                        |                                                          |              |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------|--------------|
| Isabelle Vanier                        | Dépenses Loisirs détecteurs portes                       | 13.76 \$     |
| Isabelle Vanier                        | Dépenses essence camion F-150 - Planches de pin          | 167.54 \$    |
| Isabelle Vanier                        | Remboursement dépenses                                   | 723.80 \$    |
| Isabelle Vanier                        | Déjeuner (deneigement)                                   | 34.85 \$     |
| Isabelle Vanier                        | Essence F-150                                            | 155.26 \$    |
| Bergeron Jean-Pierre                   | Entretien auto pompe                                     | 2 620.00 \$  |
| Kubota Drummondville                   | Réparartion tracteur Kubota pièces ( coupleur )          | 64.43 \$     |
| Buffet à la Carte                      | Souper des bénévoles                                     | 2 400.10 \$  |
| Harnois Énergies inc.                  | Loisir Location réservoir propane                        | 287.44 \$    |
| Harnois Énergies inc.                  | Bureau propane génératrice                               | 182.09 \$    |
| Harnois Énergies inc.                  | Loisirs Chauffage propane                                | 421.39 \$    |
| Harnois Énergies inc.                  | Garage Chauffage propane                                 | 831.17 \$    |
| Harnois Énergies inc.                  | Chauffage garage                                         | 666.45 \$    |
| Harnois Énergies inc.                  | Chauffage loisirs                                        | 406.75 \$    |
| Harnois Énergies inc.                  | Chauffage loisirs                                        | 382.51 \$    |
| Harnois Énergies inc.                  | Chauffage garage                                         | 697.59 \$    |
| Marylène V. Sauvé                      | Party des bénévoles                                      | 549.58 \$    |
| Municipalité de St-Cyrille de Wendover | Disposition boues- entente intermunicipale- Septembre 24 | 126.75 \$    |
| Municipalité de St-Cyrille de Wendover | Disposition boues- entente intermunicipale - Octobre 24  | 351.00 \$    |
| Impressions Lemire                     | Journaux Le Défricheur ( décembre 2024)                  | 1 264.73 \$  |
| Comité des Loisirs de L'Avenir inc     | Remboursement décorations de Noel                        | 594.91 \$    |
| Centre de service scolaire des Chênes  | Fibre optique - Décembre 2024                            | 285.89 \$    |
| Curtis Cross                           | Remboursement achat bottes                               | 370.39 \$    |
| Monsieur bibitte Extermination         | Loisirs Gestion parasitaire mensuel - Monsieur Bibitte   | 80.48 \$     |
| ESStrac                                | Réparation niveleuse module contrôle ( ESStrac )         | 1 086.52 \$  |
| Agritex                                | Réparation Mack (raccord femelle)                        | 100.72 \$    |
| Agritex                                | R2024-11-268 Achat gratte à neige                        | 21 270.38 \$ |
| Macpek                                 | Serre cable                                              | 103.41 \$    |
| Enseignes L'Avenir                     | Affiche Patinoire ouverte                                | 103.48 \$    |
| Excavation Yergeau enr                 | Réparation puit garage                                   | 431.16 \$    |
| Fournitures ind. MEGA Ltée             | Pièces pour John Deere                                   | 36.45 \$     |
| Garage Francis Demanche enr            | Pose de pneus d'hiver Camion F-150                       | 103.48 \$    |
| Groupe Maska Inc.                      | Réparation Kubota Fusible                                | 7.13 \$      |
| Groupe Maska Inc.                      | Urée pour tracteur et Western Star                       | 613.28 \$    |
| Infotech                               | R2024-10-227 Livraison papeterie 2025                    | 2 574.31 \$  |
| Les Services exp inc                   | R2024-05-132 Avant-projet- Dev. Domiciliaire phase 2     | 4 369.05 \$  |
| Therrien Couture Jolicoeur             | Honoraires juridiques - dossier 8121307-105              | 215.00 \$    |
| Megaburo                               | Compteur photocopieur noir                               | 26.86 \$     |
| Megaburo                               | Compteur photocopieur couleurs                           | 155.58 \$    |
| Megaburo                               | r2024-08-194 Chaise Libra                                | 521.99 \$    |
| Megaburo                               | R2024-08-194 Barre de classement pour caisson            | 6.90 \$      |
| Megaburo                               | Compteur photocopieur noir                               | 28.96 \$     |

|                                  |                                                    |              |
|----------------------------------|----------------------------------------------------|--------------|
| Megaburo                         | Compteur photocopieur couleurs                     | 21.78 \$     |
| Cogeco Connexion inc             | Téléphone loisirs                                  | 160.80 \$    |
| Cogeco Connexion inc             | Téléphone bureau                                   | 269.34 \$    |
| MRC Drummond                     | Service d'inspection / Novembre 2024               | 3 157.35 \$  |
| MRC Drummond                     | Entretien cours d'eau                              | 71.50 \$     |
| Air Liquide Canada               | Contrat annuel location cylindre                   | 229.86 \$    |
| Petite caisse                    | Petite caisse - Janvier 2025                       | 220.75 \$    |
| Pompex inc                       | R2024-12-293 Location pompe électrique submersible | 1 239.15 \$  |
| Pompex inc                       | R2024-12-293 Remplacement pompe station de pompage | 14 416.72 \$ |
| R.G.M.R. Bas St-François         | Collecte conteneur 18 novembre                     | 66.95 \$     |
| R.G.M.R. Bas St-François         | Collecte conteneur - 23 décembre 2024              | 66.95 \$     |
| Marc-Antoine Côté                | R2023-11-251 Consultation urbanisme                | 724.34 \$    |
| Outilmax                         | Dewalt impact                                      | 695.89 \$    |
| Outilmax                         | Batterie, ampoule - Loisirs                        | 112.24 \$    |
| Énergies Sonic inc               | Diesel garage                                      | 2 613.07 \$  |
| Énergies Sonic inc               | Diesel garage                                      | 2 156.55 \$  |
| Énergies Sonic inc               | Diesel garage                                      | 3 873.49 \$  |
| Vetements Spax                   | Vêtements ( chandail coton ouate - t-shirt)        | 368.47 \$    |
| Précourt Olivier                 | Contrat (octobre, novembre et décembre 2024)       | 7 195.83 \$  |
| Gabriel Couture & Fils Ltée      | Rénovation bureau du garage                        | 165.22 \$    |
| Solutions Zen Média              | Hébergement nom de domaine                         | 45.99 \$     |
| Lemire Suzie                     | Dépenses sous-main bureau DGA                      | 29.88 \$     |
| Lemire Suzie                     | 5 à 7 employés                                     | 186.89 \$    |
| Lemire Suzie                     | Licence mensuelle Outlook                          | 44.38 \$     |
| FQM                              | Honoraires - Développement domiciliaire            | 56.85 \$     |
| Maison de la Culture de L'Avenir | R2024-11-271 surplus pour location de nappes       | 80.48 \$     |
| SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER       |                                                    | 92 233.56 \$ |

| Fournisseur              | Description                                        | Montant   |
|--------------------------|----------------------------------------------------|-----------|
| Apex Expert Conseil inc. | R2024-10-242 Attest. Assainissement Municipal      | 949.69 \$ |
| La Cache Verte Inc.      | Coupons bénévoles 2022                             | 70.00 \$  |
| Marylène V. Sauvé        | R2021-11-280 Allocation cellulaire                 | 50.00 \$  |
| Curtis Cross             | R2022-11-276 Allocation cellulaire                 | 50.00 \$  |
| École L'Avenir           | R2024-12-298 Soutien Financier 2024-2025 1er vers. | 833.34 \$ |
| Hydro-Québec             | Bureau 18 sept. au 14 nov.                         | 661.72 \$ |
| Hydro-Québec             | Gloriette 18 sept. au 14 nov.                      | 45.52 \$  |
| Hydro-Québec             | Garage 19 sept. au 15 nov.                         | 675.86 \$ |
| Hydro-Québec             | Loisirs 19 sept. au 15 nov.                        | 360.31 \$ |
| Hydro-Québec             | Étang 17 oct au 12 déc                             | 730.42 \$ |
| Hydro-Québec             | Station de pompage 17 oct au 12 déc                | 94.01 \$  |
| Hydro-Québec             | Lumières de rues Novembre 2024                     | 487.51 \$ |

|                              |                                          |                     |
|------------------------------|------------------------------------------|---------------------|
| Fréchette François           | R2021-11-243 Allocation cellulaire       | 50.00 \$            |
| Banque Royale                | Crédit bail - Western Star               | 2 253.34 \$         |
| Banque Royale                | Crédit bail -John Deere                  | 4 529.46 \$         |
| Office d'habitation Drummond | R2024-12-292 Budget révisé novembre 2024 | 854.00 \$           |
| R.G.M.R. Bas St-François     | R2024-01-007 Quote-part 2024             | 11 585.40 \$        |
| Suzie Lemire                 | R2018-12-308 Allocation cellualire       | 50.00 \$            |
| Suzie Lemire                 | Dépenses Timbre Poste Canada             | 1 707.38 \$         |
| Grenco                       | Location Photocopieur ( Décembre )       | 136.42 \$           |
|                              | <b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES</b>        | <b>26 174.38 \$</b> |

|                                                 |                      |
|-------------------------------------------------|----------------------|
| <b>SALAIRE DÉCEMBRE 2024</b>                    |                      |
| <b>Salaire nets décembre2024</b>                | <b>30 557.65 \$</b>  |
| <b>Remises provinciales décembre 2024</b>       | <b>9 866.83 \$</b>   |
| <b>Remises fédérales Décembre 2024</b>          | <b>4 546.15 \$</b>   |
| <b>SOUS-TOTAL SALAIRES DÉCEMBRE 2024</b>        | <b>44 970.63 \$</b>  |
| <b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2024</b> | <b>92 233.56 \$</b>  |
| <b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES DÉCEMBRE 2024</b> | <b>26 174.38 \$</b>  |
| <b>TOTAL COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2024</b>      | <b>163 378.57 \$</b> |